

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 393 (Rect)

présenté par
M. Brottes

ARTICLE 11

À l'alinéa 6, après la première occurrence du mot :

« énergie »

insérer le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.